



MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
PROJET DE CABANE À SUCRE

ST-HILAIRE-DE-DORSET

29020 _____

Lot no _____ Matricule _____

Afin de s'assurer que soient respectées les normes relatives aux conditions d'émission du permis de construction, celles contenues au règlement de zonage ainsi que celles de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles, nous vous demandons de nous fournir par écrit les informations suivantes :

| | |
|--|--|
| Dimension de la cabane à sucre : | |
| Bâtiment desservi par l'électricité | |
| Bâtiment desservi par l'eau courante : | |
| Installations septiques : | |
| Nombre d'entailles prévues : | |
| Potentiel d'entailles sur le lot : | |
| Dimension de l'évaporateur : | |
| Tire-vapeur ou hotte (dôme) : | |
| Dimension du réservoir d'eau d'érable : | |
| Production annuelle projetée (gallons) : | |

Le présent document doit être accompagné de croquis illustrant l'intérieur et l'extérieur de la cabane à sucre. L'aménagement intérieur doit apparaître sur les croquis.

Pour la Commission de protection du territoire et des activités agricoles, une cabane à sucre est un bâtiment agricole saisonnier, servant à la production et à la transformation des produits de l'érable. Il peut y avoir une pièce accessoire. Celle-ci doit être à aire ouverte, c'est-à-dire sans division pour chambre ou salon et représenter moins de 40 % de la superficie totale du bâtiment. Cette partie ne doit pas être aménagée de façon à servir de chalet ou de résidence.

Signature du demandeur : _____

Date : _____

| | |
|--|-------|
| <u>Réservé à la municipalité :</u> | |
| Document annexé au permis de construction no : _____ | |
| _____ | _____ |
| Signature de l'inspecteur | Date |